

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document débattu en CM



HÉGENHEIM

2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

2.b Document graphique



18 Juin 2018

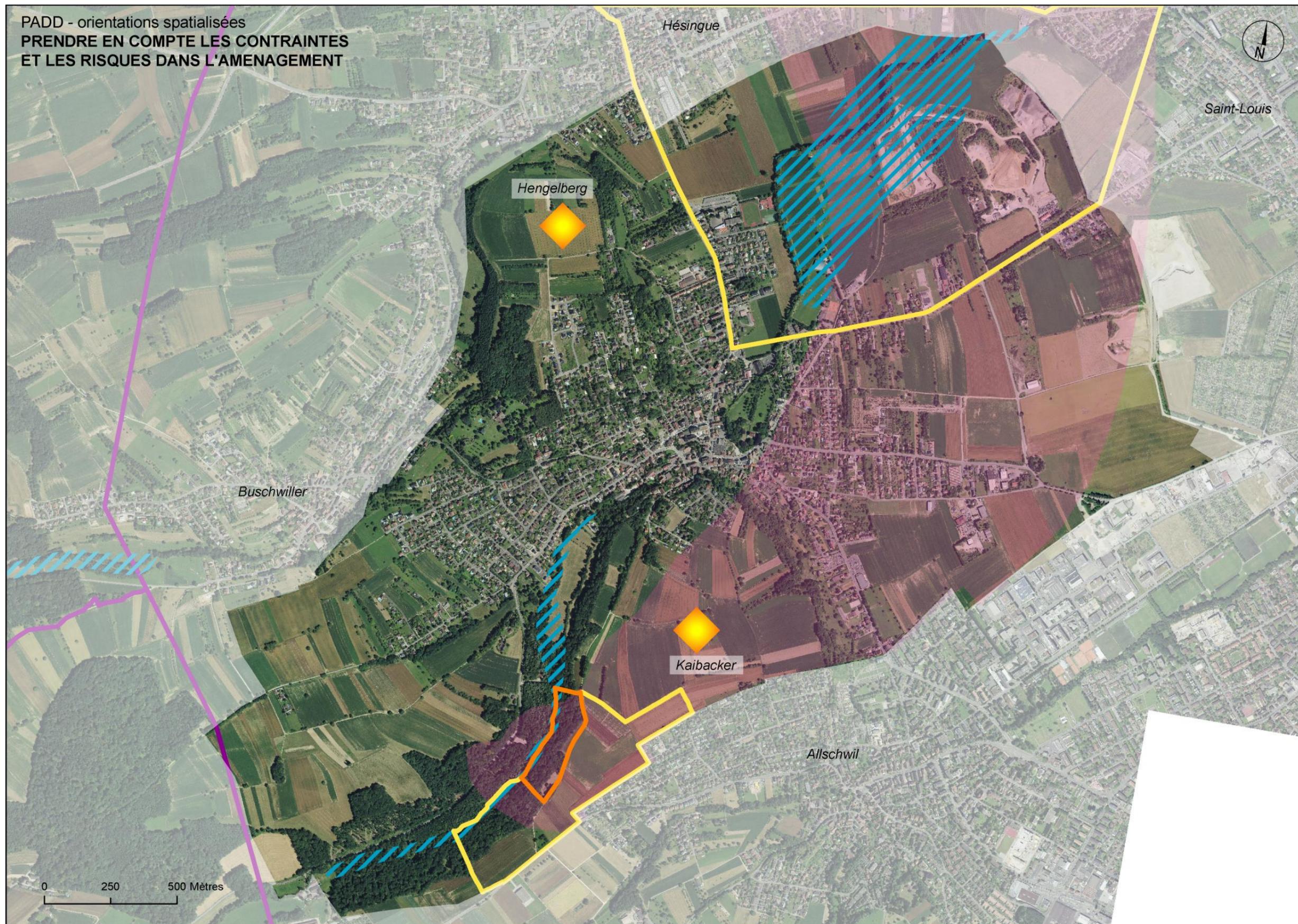
SOMMAIRE

1. Prendre en compte les contraintes et les risques dans l'aménagement	4
2. Maîtriser et structurer le développement urbain	6
3. Organiser le développement économique et restructurer les déplacements	8
4. Protéger durablement les terres agricoles, les paysages et l'environnement	10

1. Prendre en compte les contraintes et les risques dans l'aménagement

N°	Représentation graphique	Axe 1 - Prendre en compte les contraintes et les risques dans l'aménagement
1.1.		Prendre en compte les contraintes générées par le passage du gazoduc.
1.2.		Prendre en compte les contraintes générées par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB). – Zone C
1.3.		Au Nord et au Sud du ban les promontoires du « Hengelberg » et du « Kaibacker » et leurs abords agricoles et boisés ; éviter l'imperméabilisation des sols pour limiter les risques de ruissellements et coulées de boues.
1.4.		Prise en compte du risque d'inondation afin de ne pas l'aggraver et de ne pas exposer la population à ce risque.
1.5.		Protéger les points de captages AEP et leurs périmètres de protection Orange : périmètre rapproché – jaune : périmètre éloigné

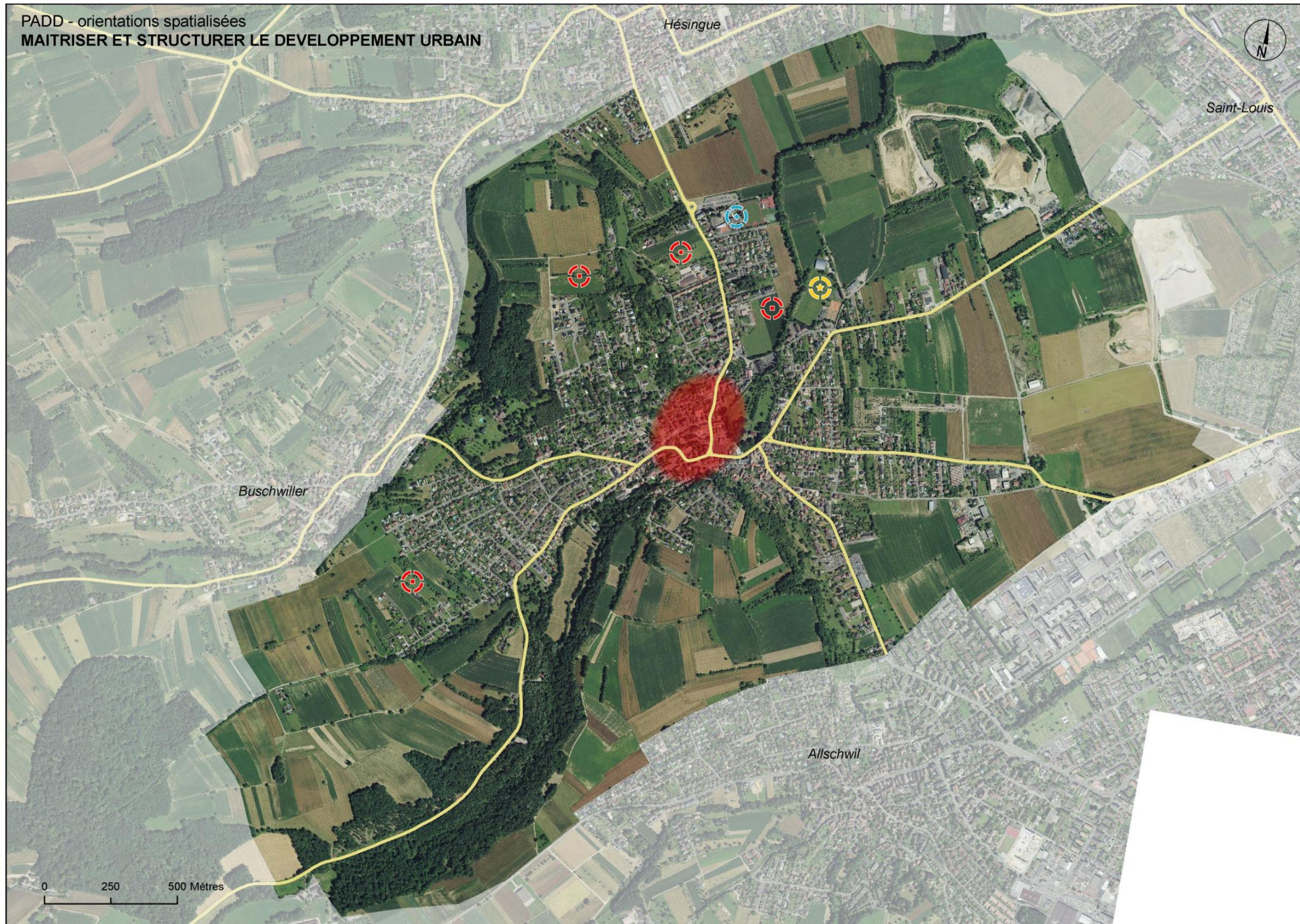
PADD - orientations spatialisées
**PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES
ET LES RISQUES DANS L'AMENAGEMENT**



2. Maîtriser et structurer le développement urbain

N°	Représentation graphique	Axe 2 - Maîtriser et structurer le développement urbain
2.13.		Organiser les futures extensions urbaines pour l'habitat.
2.14.		Permettre le développement du collège et/ou de ses équipements.
2.15.		Prévoir le foncier nécessaire au développement du pôle de loisirs et d'équipements.
2.16.		Conforté la vitalité du centre-ville (commerces, services etc...).

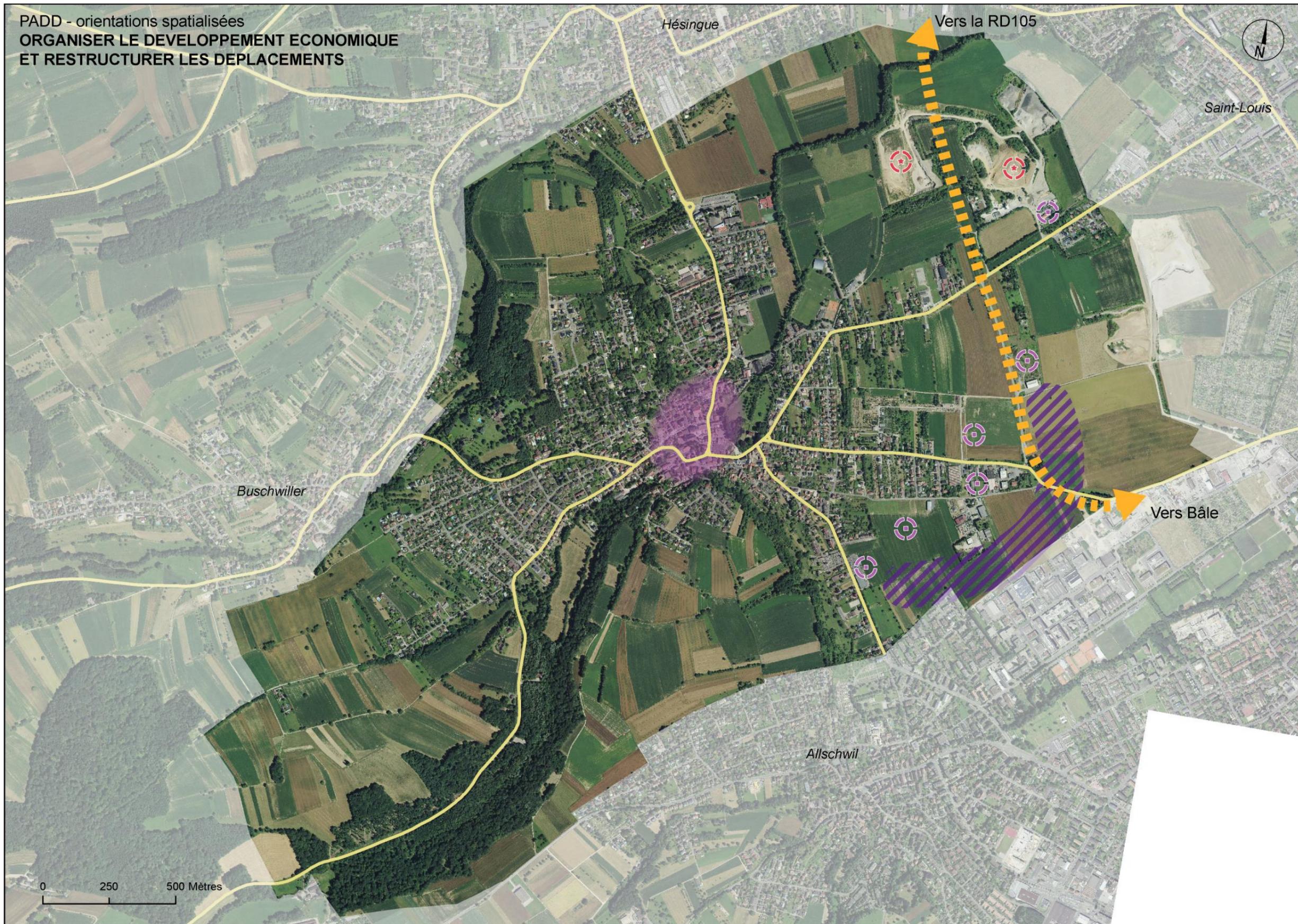
PADD - orientations spatialisées
MAITRISER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT URBAIN



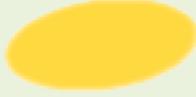
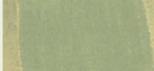
3. Organiser le développement économique et restructurer les déplacements

N°	Représentation graphique	Axe 3 - Organiser le développement économique et restructurer les déplacements
3.11.		Conforter/renforcer les fonctions commerciales et de services dans le centre-ville notamment et le développement des commerces de proximité dans la commune afin d'assurer une vitalité du pôle intermédiaire.
3.12.		Développer les sites d'activités de la commune.
3.13.		Créer à terme un site d'activité métropolitain.
3.14.		Exploiter les sites graviérables et encadrer la remise en état des sites.
3.15.		Inscrire le projet de contournement Est de l'agglomération (relié au Nord à la RD 105). Inscrire le projet de l'agglomération bâloise du contournement d'Allschwil.

PADD - orientations spatialisées
**ORGANISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET RESTRUCTURER LES DEPLACEMENTS**



4. Protéger durablement les terres agricoles, les paysages et l'environnement

N°	Représentation graphique	Axe 4 - Protéger durablement les terres agricoles, les paysages et l'environnement
4.15.		Protéger les massifs forestiers.
4.16.		Préserver la trame verte et bleue le long du Lertzbach (corridor écologique d'importance local) tout en permettant les travaux de nature à préserver le bon fonctionnement du cours d'eau et de prévention des risques d'inondation.
4.17.		Protéger le site classé comme « espace naturel sensible ».
4.18.		Préserver le talus boisé rhénan au Nord et au Sud de l'agglomération (la partie intermédiaire étant urbanisée aujourd'hui).
4.19.		Préserver le corridor écologique permettant des échanges entre les boisements d'Hégenheim Ouest et Allschwil.
4.20.		Conserver une coupure verte entre les agglomérations de Hésingue et Hégenheim et entre Hégenheim et Buschwiller.
4.21.		Préserver les espaces à forte sensibilité paysagère repérés dans le SCoT.

PADD - orientations spatialisées
PROTEGER DURABLEMENT LES TERRES AGRICOLES,
LES PAYSAGES ET L'ENVIRONNEMENT

